

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni Espace Ouvèze à Privas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 63
votants : 70

Date de la convocation :
30 juin 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Karine TAKES, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Marie-Josée SERRE, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Victoria BRIELLE, Mathilde GROBERT, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALIKHEDIM, Sandrine PAYSSERAND, Roselyne PEYROUSE-VETTER, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Sandrine CHAREYRE, Anne TERROT-DONTENWILL, Chantal HAMM, Martine FINIELS, Clothilde FREUCHET.

Messieurs Adrien FÉOUGIER, Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Arnaud DE CAMBIAIRE, François ARSAC, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSÉ, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Jérôme LEBRAT, Jimmy VERDOT, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Bernard JUSTET, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Michel GAMONDÈS, Christian MARNAS, Sébastien VERNET, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Jérôme COSTE, Christophe THOMAS, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Betty ESTÉOULE (procuration à François ARSAC), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Valérie DUPRÉ (procuration à Christophe VIGNAL),

Messieurs Alain SALLIER, (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Gilbert BOUVIER (procuration à Roselyne PEYROUSE-VETTER), Éric PAQUERIAUD (procuration à Jérôme LEBRAT), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Délibération n°2022-07-06/126

OBJET : MAINTIEN D'UNE VICE-PRÉSIDENTE DANS SES FONCTIONS

Rapporteur : François ARSAC

Par arrêté n°007_22_AG_CAPCA en date du 23 juin 2022, le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a retiré la délégation de fonction consentie à Mme Anne TERROT-DONTENWILL, 4^{ème} Vice-présidente. Cette décision est motivée pour les raisons suivantes : dissensions graves, notamment sur les orientations à mettre en place dans le cadre d'un pacte financier et fiscal ayant conduit au rejet de ce pacte par le Conseil communautaire lors de la séance du 15 décembre 2021, constitutives d'une rupture du lien de solidarité entre le Président et la 4^{ème} Vice-présidente.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) par renvoi

de l'article L.5211-1 du même Code, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien de Mme Anne TERROT-DONTENWILL dans ses fonctions de vice-présidente.

Le vote de la présente délibération s'effectue selon les dispositions de l'article L.2121-21 du code susmentionné (applicables aux E.P.C.I. par renvoi de l'article L.5211-1 du C.G.C.T.).

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2121-21 et L.5211-1 ;
- Vu la délibération n°2020-07-11/35 du conseil communautaire, en date du 11 juillet 2020, portant élection du Président de la CAPCA ;
- Vu les délibérations n°2020-07-11/37 du conseil communautaire, en date du 11 juillet 2020, portant élection des Vice-présidents de la CAPCA, dont celle de Mme Anne TERROT-DONTENWILL en qualité de 4^{ème} Vice-présidente ;
- Vu l'arrêté n°010_20_AG_CAPCA du Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche portant délégations de fonctions aux Vice-présidents, donnant à Mme Anne TERROT-DONTENWILL, délégation en matière d'aménagement du territoire, du cycle de l'eau et de transition écologique ;
- Vu l'arrêté n°007_22_AG_CAPCA, en date du 23 juin 2022, portant retrait de délégations de fonctions à Mme Anne TERROT-DONTENWILL, 4^{ème} Vice-présidente à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Vu la demande de vote à bulletin secret

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :



- *nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70*
- *nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 4*
- *suffrages exprimés : 66*
- *majorité absolue : 34*
- *Pour le maintien : 32 voix*
- *Contre le maintien : 34 voix*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 32 pour, 34 contre et 4 abstentions :

- **Décide** : de ne pas maintenir Mme Anne TERROT-DONTENWILL dans ses fonctions de 4^{ème} Vice-présidente.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Doriane LEXTRAIT

